

La culture de l'évaluation au rendez-vous

Le ministère de l'éducation nationale déploie différents indicateurs. Les enseignants craignent une mise en concurrence des lycées

IVAL»: l'acronyme, propre à l'éducation nationale, a fini par être intégré par tous ceux qui, parents, élèves et même enseignants, sont en quête de repères au sein du paysage éducatif. Diffusés par le ministère de l'éducation depuis deux décennies, ces « indicateurs de valeur ajoutée des lycées » se sont fait une place dans le calendrier scolaire: à chaque printemps, ils se hissent en « une » des médias nourrissant palmarès et débats. Tel établissement se voit honorer de la palme du « lycée accompagnant »: il a fait « mieux que prévu », disent les proviseurs, au regard du profil, du niveau des élèves présentés au bac. Tel autre est applaudi pour son taux record de réussite, alors même qu'il se défait, d'une rentrée sur l'autre, de ses « éléments » les plus fragiles; une sélection qui ne dit pas son nom... La logique défendue par les concepteurs des indicateurs n'est pourtant pas celle des classements: les IVAL, martèle-t-on à la direction de l'évaluation, de la prospective et de la per-

formance (DEPP), veulent offrir une « photographie », un « diagnostic » des actions des lycées en termes d'accès au baccalauréat, explique Fabienne Rosenwald, directrice de ce service statistique du ministère. « Notre batterie d'indicateurs a été construite pour cerner la réalité de l'action des lycées, publics et privés, dans l'accompagnement de leurs élèves jusqu'au sésame du baccalauréat », précise-t-elle. La ligne n'a guère varié; les calculs statistiques eux ne sont pas figés dans le temps. Au fil des ans, ils ont intégré de nouvelles données – comme, en 2018, les taux de mentions au baccalauréat, longtemps restés de l'ordre du tabou alors qu'ils constituent « le » critère de réussite pour nombre de familles. Ils ont aussi fait émerger progressivement les questionnements. « L'absence de données sur le devenir des élèves après le bac est aujourd'hui la limite principale des IVAL », ont souligné les inspections dans un rapport publié en 2015. Quatre années sont passées, et si le « cru 2019 » n'intègre pas de changement notable,

les acteurs de l'école pronostiquent déjà un « virage à venir ». Dans leurs rangs, les mêmes questions résonnent: quid des IVAL après la disparition, en septembre, des filières S, L et ES, et l'entrée en vigueur, à l'horizon 2021, du « bac Macron »? Le bon lycée d'aujourd'hui fera-t-il le lycée performant de demain?

« Les changements à l'œuvre, la place plus forte donnée au contrôle continu dans les épreuves du bac futur, vont encore plus ancrer les performances des élèves dans leur établissement d'origine, avance Claire Guéville du SNES-FSU, syndicat majoritaire dans le second degré. La réputation des établissements ne pourra que peser davantage dans la valeur du diplôme. Même si l'institution le nie, la logique de hiérarchisation entre les lycées ne peut qu'en sortir renforcée. » Au SE-UNSA, des inquiétudes se font aussi entendre. « Pris dans un rythme effréné de réformes, le monde éducatif est à fleur de peau, note Stéphane Cröchet, son porte-parole. Ces indicateurs seront-ils mis au service des personnels, des élèves? Ou viendront-ils légitimer une ligne politique? Sans dialogue, sans communication claire, le moindre changement devient suspect. »

DE NOUVEAUX INDICATEURS

Un changement est bien à l'œuvre, répond-on rue de Grenelle, mais pas dans une logique de mise en concurrence des établissements. « Nos indicateurs se sont toujours adaptés aux réformes du système éducatif, reprend M^{me} Rosenwald. Celles à l'œuvre, qui valorisent l'accompagnement des lycéens, ne feront pas exception: il va nous falloir prendre en compte la réussite dans le supérieur et réfléchir à de nouveaux indicateurs. » Et pas qu'au lycée, semble-t-il: sur le terrain, on fait déjà état d'« IVAC » – des indicateurs de valeur ajoutée des collèves. « C'est en réflexion, mais pas forcément sous ce terme, et pas forcément dès l'an prochain », confie-t-on à la DEPP.

Ce « virage à venir » qu'évoquent les enseignants n'est pas une surprise. Dans sa feuille de route pour un « Etat efficace », le premier ministre, Edouard Philippe, a fait figurer en bonne place la « culture de l'évaluation ». « Transparente et publique, [celle-ci] doit se déployer au service de la réussite des élèves et

de la qualité de la vie scolaire », communiquait le gouvernement en août 2018, à l'issue d'un comité action publique. C'était déjà un engagement de campagne du candidat Macron que de mettre en place un « conseil de l'évaluation de l'école »: cet organe d'expertise, tout juste gravé dans le marbre de la loi Blanquer, doit entrer en fonctions durant l'année civile.

« Il va garantir une évaluation technique indiscutable du système scolaire », expliquait Jean-Michel Blanquer dans *Le Monde* daté du 12 février, au premier jour de l'examen de son projet de loi à l'Assemblée. Pour le ministre de l'éducation, qui a fait le choix de développer, en parallèle, des évaluations standardisées dans les classes de CP, CE1, 6^e et 2^{de}, le diagnostic de chaque établissement doit comporter une part d'autoévaluation et impliquer les membres de la communauté éducative. Autre direction déjà donnée: les résultats prendront en compte la réussite pédagogique mais aussi le climat scolaire.

« Evaluer, oui, mais pour quoi faire? », interroge Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale du SGEN-CFDT. Si c'est pour en discuter en équipe, pour interroger nos pratiques, évidemment que ça fait sens... et les enseignants le font déjà à partir des évaluations des élèves dont ils disposent. Mais en faire un outil de pilotage serait problématique. » A l'échelle de l'OCDE, « dans tous les pays ou presque, rappelle Eric Charbonnier, analyste auprès de cette organisation internationale, on évalue les élèves, les établissements; on mesure leur progression au regard des pratiques enseignantes. En France, le terme même d'évaluation cristallise les craintes: qu'elle ne soit pas bienveillante, pas indépendante, stigmatisante... ». Ou qu'elle reste sans effet autre que celui de la communication politique.

Dans leur rapport de 2015, les inspections n'évadaient pas la faible appropriation de l'appareil statistique développé par l'institution. « Alors qu'ils existent depuis vingt ans, les IVAL sont encore trop souvent méconnus, notamment des professeurs, et insuffisamment, voire mal utilisés, par les établissements », concluaient-ils. Pas sûr que cela puisse changer sur le mode de l'injonction. ■

MATTEA BATTAGLIA

« EN FRANCE, LE TERME MÊME D'ÉVALUATION CRISTALLISE LES CRAINTES: QU'ELLE NE SOIT PAS BIENVEILLANTE, PAS INDÉPENDANTE, STIGMATISANTE... »

ÉRIC CHARBONNIER
analyste à l'OCDE